UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES À LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS

Thème : Répartition des cotisations - siège/UD

UD 68 Avec la vente de l'ancien siège et l'achat d'un nouveau et sa plus-value, avec la suppression des contrats du ou des photocopieurs, avec la suppression de la masse salariale, peut-on revoir la clé de répartition des cotisations pour 2023?
Aujourd'hui 75 % des cotisations reviennent au siège, alors qu'une part à 50 % pour le siège et 50 % pour les UD et leurs sections redonnerait une marge de manœuvre en local et stimulerait le recrutement de nouveaux adhérents.

UD 57 Augmentation de la quote-part des UD sur les cotisations

UD 30 Quote-part nationale

Lors de la réunion des présidents du 19 septembre 2023, le CDN a proposé une nouvelle répartition siège/UD pour la cotisation 2024 avec un bilan à la réunion des PUD de 2024.

Ces dernières années, la répartition adoptée en réunion des présidents était 25 % pour les UD et 75 % pour le Siège.

	En 2024
Couple - 35 € :	25 € pour le siège – 10 € pour l'UD
Actif ou membre sympathisant – 30 € :	20 € pour le siège – 10 € pour l'UD
Veuve de membre actif – 15 €	10 € pour le siège – 5 € pour l'UD

Simulation avec les effectifs cotisés au 31/10/2023

	Répartition 2023	**Répartition 2024**
Cotisation à 30 €	2040 x 22,50 € = 45 900 €	2040 x 20 € = 40 800 €
Cotisation à 15 €	603 x 11,25 € = 6783,75 €	603 x 10 € = 6 030 €
Cotisation à 35 €	760 x 26,25 € = 19 950 €	760 x 25 € = 19 000 €
Totaux	72 633,75 €	65 830 €

Soit moins 6 803,75 € pour le siège

Simulation avec 50 % pour les UD et 50 % pour le siège faite avec les mêmes effectifs

Cotisation à 30 €	2040 x 22,50 € = 45 900 €	2040 x 15 € = 30 600 €
Cotisation à 15 €	603 x 11,25 € = 6783,75 €	603 x 7,50 € = 4522,50 €
Cotisation à 35 €	760 x 26,25 € = 19 950 €	760 x 17,50 € = 13 300 €
Totaux	72 633,75 €	48 422,50 €

Soit moins 24 211,25 € pour le siège
Sachant que les cotisations sont la seule ressource du siège national, il paraît difficile d'adopter cette option compte tenu des charges (magazine notamment qui représente environ 30 000 € + les frais postaux (10 800 €).

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

Thème : Réseaux sociaux – Site UNSOR

UD 68 Après TWITTER, y a-t-il d'autres pistes envisagées pour le rayonnement de l'UNSOR sur les réseaux ?
Sur le site UNSOR, beaucoup de mises à jour mériteraient d'être conduites. Qui en a la charge ?

Avec la mise en place du nouveau site de l'UNSOR, le CDN sera responsable de la mise à jour et un ou des correspondants et webmaster seront désignés. Vous en serez informés.

Pour les réseaux sociaux, Facebook est en cours de création

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

Thème : Récompenses

UD 68 Sur la circulaire « attribution et remise des récompenses en date du 14/09/2022 » il est précisé :
Conditions : avoir rendu des services réels à la cause de l'UNSOR – Assiduité aux manifestations organisées (AG, sorties, repas, etc.)
Comment faut-il l'interpréter ?
Il y a une ambiguïté, qui laisse, par le jeu d'automatisme dans l'ancienneté d'une récompense attribuée précédemment, le sentiment d'une banalisation des récompenses, en plaçant l'adhérent qui participe avec assiduité aux activités à l'égal du membre d'un comité qui rend des services réels à la cause de l'UNSOR.

Le président départemental est juge dans son UD des services rendus par ses adhérents.
Un membre de bureau qui participe à la gestion de son UD doit être plus récompensé qu'un adhérent qui ne participe qu'à des activités dites de loisirs.

Il faut faire la différence entre l'assiduité à l'UNSOR et les activités liées au fonctionnement de l'UD.

Pour l'attribution et la remise de récompenses :
Il faut avoir rendu des services réels à la cause de l'UNSOR dans le fonctionnement de l'UD (membre de CDD)
L'assiduité et la présence aux AG et loisirs peuvent être aussi récompensées.
La durée entre chaque « grade » n'est pas figée. Elle peut être augmentée ou diminuée, pour une récompense à titre exceptionnel mais avec parcimonie.

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

Thème : Drapeau – Porte-drapeaux

1°) UD 33 Est-ce que le financement de réparation ou achat de drapeau des UD peut être supporté pour tout ou partie par le siège UNSOR ?

Le financement de réparation ou achat de drapeau des UD n'est pas supporté par le siège de l'UNSOR. L'UD peut demander à l'ONaCVG, aux mairies où le drapeau est présent pour les cérémonies, voir aussi les élus (députés, sénateurs, présidents de conseils départementaux).

2°) UD 57 Y-a-t-il une directive nationale concernant les porte-drapeaux ?

Il existe un guide (édition 27/10/2022) à l'usage des porte-drapeaux associatifs édités par l'ONaCVG. Il sera joint au CR du CDN.

3°) UD 974 Depuis 3 ans le porte-drapeau de l'association n'est pas un ancien militaire. C'est une jeune personne volontaire qui s'est proposée spontanément. Avec l'accord de la directrice de l'ONaCVG et du Préfet, nous lui avons attribué un diplôme de porte-drapeau.
Peut-elle être inscrite comme membre sympathisant et avoir une carte numérotée.

Le porte-drapeau d'une UD, même s'il s'agit d'une jeune personne volontaire, doit être considéré comme un adhérent à l'UD. Il doit être inscrit comme membre sympathisant et il peut lui être attribué une carte d'adhérent (à charge du PUD).

4°) UD 84 Proposition d'uniformisation des drapeaux départementaux

Il n'est pas nécessaire d'uniformiser les drapeaux départementaux. Ils sont sensiblement tous sur le même modèle.

5°) UD 30 L'UNSOR devrait mettre en place un partenariat national avec les instances FNAM, Souvenir Français, ONaCVG, SNEMM pour formations « jeunes porte-drapeaux dans les UD

Nous sommes le Gr 138 de la FNAM. À ce titre, le partenariat existe.
Au titre de la SNEMM, une convention a été signée.
Pour les formations des jeunes porte-drapeaux, il faut que cela soit mis en place localement, comme cela se fait déjà dans certains départements.

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

Thème : Communication et information

1°) UD 57 Mieux informer les nouveaux présidents sur les modalités de fonctionnement (La Voix)

Au niveau de l'information des nouveaux présidents, le président sortant doit fournir tous les éléments notamment le dossier PUD. À ce sujet, il figurera en accès PUD sur le nouveau site UNSOR.

2°) UD 30 Pouvoir télécharger LA VOIX en pdf sur le site national pour diffusion par les UD en Flash Info
LA VOIX EN pdf pour Pdts d'associations locales et autorités militaires (DMD, Chefs de corps, PSO, C/ch, ONaCVG
Clé USB ou fichier Com pour présentation
Une cotisation adaptée aux personnels d'active : S/Off, C/Ch sans envoi du journal
LA VOIX disponible par téléchargement format Pdf sur le site national

Nous ne souhaitons pas mettre LA VOIX en Pdf sur le site national. Ce serait la porte ouverte à une trop grande circulation, ce qui pourrait nuire aux futures adhésions « par une lecture gratuite sans avoir à adhérer ». Tout circule vite aujourd'hui.

Clé USB – le CDN réalisera un PWP sur l'UNSOR qui sera remis aux PUD et pourra servir pour une présentation dans vos AG ou réunions locales avec des militaires dans les unités de vos départements

Pour le moment il n'est pas d'actualité de mettre LA VOIX en téléchargement format Pdf sur le site. La cotisation UNSOR fixée en réunion des PUD est la même pour tous les adhérents qu'ils soient d'active ou en retraites.

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

Thème : Demi-part pour les anciens combattants

UD 04/05

Lors de la réunion je souhaiterai que soit abordé le sujet de la demi-part sur les impôts pour les anciens combattants. En effet je fais le forcing auprès des autres assos de combattants et auprès des élus pour que la 1/2 part soit accordée dès la retraite et non plus à 74 ans la raison en est que le nbre d'anciens combattants (titulaires de la carte) est passé de 2 600 000 en 2013 à 860 000 (chiffre de l'ONAC) et sur les derniers il y a beaucoup de jeunes qui ne perçoivent pas encore le retraite. Il serait donc souhaitable que les titulaires de la carte bénéficient de cet avantage avant de "mourir", la dépense pour l'état ne serait pas conséquente.

Notre motion 2023 et celle de la FNAM font mention de la demande de ne pas attendre 74 ans pour ouvrir droit à la 1/2 part après le décès du conjoint mais à la date de son décès. Nous espérons avoir satisfaction sur ce point.
Le CDN est d'accord pour continuer à aller plus loin sur ce point que je soumettrai en 2024 pour la motion FNAM.

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

Thème : Effectifs – Recrutement

UD 21/89

Au fil des années et malgré beaucoup de bonne volonté nos effectifs connaissent une pente descendante de plus en plus marquée. Nos adhérents vieillissent et malgré les efforts auprès des quelques unités encore existantes sur notre territoire nous ne réussissons pas à recruter des actifs mais non plus les jeunes retraités auxquels bien souvent il ne faut plus leur parler de l'armée. Nous enregistrons des décès, des démissions dues souvent à l'âge avancé de nos adhérents où atteints de pathologies diverses. Localement nous organisons nos manifestations en partenariat avec les médaillés militaires car bon nombre de nos adhérents sont les mêmes; malheureusement cela ne nous apporte pas de recrues supplémentaires. Est-ce qu'il ne faudrait pas envisager de se regrouper au niveau national, puis ensuite au niveau local avec les associations amies qui rencontrent les mêmes problèmes que les nôtres (au risque de perdre un peu de notre indépendance, de notre autonomie) mais ce qui nous permettrait peut-être de ne pas disparaître complètement à terme et de garder l'attention de nos gouvernants. Je sais que c'est un problème épineux mais je n'ai vraiment pas de solution pour recruter

Vaste question qui est d'actualité depuis de nombreuses années. Le regroupement des associations est un vœu pieux mais chacun veut garder son pré carré au risque d'une possible disparition des associations. Il faut trouver celles qui pourraient être sensiblement près de nous afin de se rassembler « en une fédération, où chacun garderait son entité, afin de ne pas heurter les adhérents qui sont parfois réticents, cela nous permettrait de faire un congrès commun ».

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : http://www.unsor.fr/ Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

Thème / Effectifs UNSOR

UD 33 Est-il possible d'avoir à la date de la prochaine réunion des PUD à Enval, une communication de l'effectif des adhérents UNSOR au niveau national ?
Est-il possible d'avoir en communication l'effectif par UD ?

Les effectifs de l'UNSOR ont été donnés au congrès d'Enval.
Le CDN ne communiquera pas l'effectif par UD.

.